

SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

(Date de convocation : 11 septembre 2024)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12	L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.
Présents :	10	
Absents excusés ayant donné procuration :	/	
Absent excusé non représenté :	1	
Absent non excusé :	1	
Votants :	10	

Présents : Messieurs Didier CARLE, Monsieur Régis D'OLEON, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN, Christian SOLLIER et Mesdames Nadège BOISSIN, Michèle BAZ, Isabelle DESRUT, Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absente excusée : Mesdames Géraldine PETIT.

Absente non excusée : Madame Solène ESPITALIER.

Délibération n° 12-24

Convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, rappelle aux membres du Conseil la campagne de sensibilisation et de promotion du dépistage du cancer du sein « Octobre Rose » qui est reconduite chaque année par le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Elle souhaite que le Centre Communal d'Action Sociale s'investisse dans cette campagne en mettant en place une vente de goodies fournis par le Comité et dont le produit lui serait entièrement reversé.

Madame BOISSIN demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer les termes de la convention définissant les conditions de ce partenariat entre le C.C.A.S. et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de sa vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de participer à la campagne « Octobre Rose 2024 » à travers la vente de goodies sur la commune de Pernes-les-Fontaines.

APPROUVE les termes de la convention définissant les conditions de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse et autorise Madame BOISSIN, vice-Présidente, à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
La vice-Présidente,



Nadège BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 30/09/2024
Publiée le : 30/09/2024